

PREMIER DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Voyage d'O'Connell. — Nina Lassave à Londres. — Projet de congrès à Vienne. — Nouvelles d'Espagne. — Evénement tragique — Fonds publics. — Nouvelles de la Hollande. — Reprise des travaux de la chambre belge. — Chemin de fer. — Culture de la garance. — Feuilleton. — Modes parisiennes. — Chronique judiciaire. — Cours de l'Université de Liège. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres 10 avril. — Les lords torys doivent se réunir mardi pour se concerter sur la marche à suivre afin de combattre le bill sur les corporations municipales en Irlande.

— Il y a de bonnes raisons pour croire que Nina Lassave ne fera pas de bonnes affaires ici. Nonobstant que de grands placards sont affichés sur le café où elle est installée, et que des hommes sont postés avec de grands écriteaux dans les rues voisines, peu de gens y font attention, et encore moins entrent pour la voir. Il est de fait qu'hier à l'heure de la soirée où les établissements voisins sont remplis de personnes des deux sexes, celui où elle se trouve était littéralement vide.

— M. O'Connell poursuit le cours de ses triomphes. Il a été reçu à Hull de la manière la plus brillante. Il a prononcé un discours pendant le banquet qui lui a été donné, et l'a terminé en portant un toast à la restauration de la Pologne, qui a été couvert d'applaudissements.

FRANCE.

Paris, le 10 avril. — La chambre a rejeté aujourd'hui le projet de loi concernant l'établissement d'une école d'artillerie à Bourges.

— Les condamnés de l'affaire de Neully ont manifesté l'intention de se pourvoir en cassation.

— La compagnie dont les frères Chaveau faisaient partie vient d'être dissoute par ordonnance royale. C'est la 4^e compagnie du 3^e bataillon de la 5^e légion.

— Boireau a été extrait de la Conciergerie pour être conduit à Bicêtre; on croit qu'il sera transféré à Doullens.

— Il est toujours question de la réunion d'un congrès à Vienne, où seraient traitées non-seulement les affaires d'Orient, mais encore celles d'Espagne. M. de Metternich y est tout à fait consentant, il sent en effet l'importance qu'une telle démarche donnerait à la position de l'Autriche, et la France, pas plus que la Prusse, n'y verrait d'obstacles. Il y a même quelques démarches tentées par la dernière de ces puissances.

Les obstacles principaux viennent de la part de l'Angleterre et de la Russie : l'Angleterre d'abord, parce qu'elle a toujours répugné à ces réunions diplomatiques qui sortent du cercle des simples conférences; elle ne les croit pas en harmonie avec sa constitution.

— Nous avons négligé de dire hier que la chambre des députés avait, comme d'ordinaire, passé à l'ordre du jour sur la pétition qui demandait que les cendres du grand homme fussent rendues à la France.

VARIÉTÉS.

Nouveau procédé par lequel on peut se rendre facilement maître des incendies.

Dans la séance du 4 avril de l'Académie des sciences de Paris, M. Gaudin, calculateur au bureau des Longitudes, a adressé au président de cette société la note suivante que nous résumons : Les essais pourraient être tentés aussi bien ici qu'à Paris, et si, comme son auteur paraît le croire, ce moyen est infailible pour paralyser les incendies, l'inventeur aurait bien mérité de l'humanité. La solubilité du muriate de chaux permettrait de se procurer promptement le liquide nécessaire en cas de sinistre.

Depuis quelque temps le feu a causé de si grands ravages, principalement à Londres, Paris, New-York et Toulon, pour mon compte, j'ai été tellement frappé de l'incendie du Trocadero, qui a failli causer la destruction de tout un arsenal, que je me suis demandé s'il ne serait pas possible de maîtriser ce terrible fléau.

Il m'a semblé qu'en mêlant à l'eau un sel d'une fusion facile et susceptible de persister sur le charbon incandescent, on atteindrait ce but tant désiré; je me suis donc livré de suite à quelques essais en ce sens, qui m'ont présenté un succès tel, que je crois pouvoir annoncer aujourd'hui qu'il existe un moyen infailible de paralyser les incendies.

Je sais bien qu'on avait proposé dès long-temps d'imprégner le bois d'une dissolution d'alun ou de tout autre sel analogue pour le rendre incombustible; mais soit que la précaution fût insuffisante, soit qu'il parût plus coûteux de la prendre que de s'en abstenir, ce procédé n'est pas employé que je sache. J'ignorais cependant qu'on eût tenté d'éteindre les incendies par un moyen analogue au mien, et certes, si j'avais connu la critique qu'en a faite le célèbre chimiste Berzelius, je n'aurais donné aucune suite à mes idées; mais, quand j'ai lu son opinion, je savais déjà

— M. Thiers a trouqué, avant hier, sa pensée à la tribune, car dans le salon des conférences, il disait : Je ne demande pas mieux que de faire revenir en France les cendres de Napoléon, mais aussi, vous commencerez par m'assurer que trois millions d'hommes n'accompagneront pas ses cendres depuis le lieu du débarquement jusqu'à la colonne de la place Vendôme. Ces paroles, qui sont le plus bel hommage qu'on ait rendu à la mémoire de Napoléon, ne manquent pas de vérité. Les Français ont une imagination d'une mobilité extrême, et il est impossible de dire l'effet énergique que produirait dans un moment donné la présence des cendres de Napoléon.

— Les nouvelles de Constantinople paraissent démentir complètement que, comme le bruit en a couru, les armemens sont destinés à agir en Orient, mais le *Courrier français* parle depuis quelques jours d'armemens de la Russie, dans les parties du Nord, et l'on a d'un autre côté déjà annoncé le départ d'un bâtiment de guerre français pour les côtes d'Espagne.

— Sous peu doit être fait, à la chambre des députés, le rapport sur la pétition des libraires qui ont pris part au prêt de 30 millions. 52 maisons avaient obtenu du trésor 1,665,000 francs. Les ouvrages donnés en nantissement représentaient un capital de 4 millions 995,000 francs. 13 maisons se trouvent libérées et ont payé 338,700 francs. Restent 39 maisons qui devraient, sauf quelques à-comptes, 1,326,300 francs. On a fait vendre le gage de dix-huit maisons qui devaient 633,000 francs. La vente n'a pas donné cinquante mille écus. C'est afin d'empêcher la continuation d'une opération désastreuse pour le commerce et sans aucun avantage pour le trésor que les libraires se sont adressés à la chambre. Ils demandent la libération de ceux dont on a vendu le gage à vil prix, et la faculté d'abandonner les ouvrages non encore vendus dans le cas où l'on ne pourrait les retirer d'ici à 1841.

Nous apprenons que les pétitionnaires ont perdu plus de un million 200,000 francs dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer. La rigueur dont on userait à leur égard pourrait achever la ruine d'honorables citoyens. (*Journal des Débats.*)

— On écrit de Bayonne que le bruit court que Espartero est entré à Onate à la suite d'une action, et que D. Carlos a été obligé de se sauver en toute hâte. Les uns disent qu'il s'est réfugié à Estella, les autres à Oris, petit port entre Saint-Sébastien et Guetaria. Un des principaux chefs carlistes El Rojo vient de succomber à la blessure qu'il avait reçue en attaquant la légion étrangère qui le repoussa avec tant de vigueur.

— On s'attend à des événements importants en Catalogne et en Navarre, les carlistes menacent de rompre la ligne des christinos entre Pampelune et la frontière de France. Les vallées du Bastan se mettent sur leur garde. Le vice-roi de Navarre, le général Bernelle et Leon Iriarte sont en état de repousser vigoureusement leurs tentatives.

— On écrit de Catalogne que Mina est arrivé au

centre de ses opérations. On s'attend sous peu à des événements importants. Les factieux carlistes ont repris leur ancien plan; ils se sont disséminés en petites bandes.

— Un événement tragique vient de se passer dans l'un des principaux quartiers de la capitale. Mercredi dernier, vers les trois heures de l'après-midi, des cris d'alarme retentissaient dans la rue Poissonnière : on apercevait des flammes qui, mêlées à des tourbillons d'une épaisse fumée, s'élançaient par une fenêtre du 4^e étage dans la maison, n° 21 de cette rue. Les pompiers étant accourus, et les portes de l'appartement où se manifestait l'incendie étant fermées, force fut de les enfoncer à coups de hache. Alors apparut un horrible spectacle... Au pied d'un lit dont les rideaux, les couvertures et les matelas étaient en feu, et au milieu d'une atmosphère dont s'exhalait une forte odeur de roussi combinée à celle du charbon, gisait, la partie latérale gauche appuyée transversalement sur un réchaud dont la flamme pétillait encore, le corps d'un jeune étudiant en médecine, dont la face était à demi brûlée, et qui se débattait contre la mort en poussant des cris affreux.

Quelle était la cause de cet accident? C'est ce que l'état physique de ce malheureux, qui pouvait à peine articuler quelques mots incohérents, n'avait point encore expliqué, quand un bruit soudain, entendu dans le petit cabinet de toilette, dont la porte était encore entrebaillée, annonça une nouvelle victime... Là, en effet, était étendue sur le carreau une jeune fille dont la main gauche était brûlée, et qui semblait rendre le dernier soupir.

Après les premiers soins prodigués à ces infortunés, qui proféraient encore quelques paroles suivies, et par suite de l'enquête faite sur le théâtre même de l'événement, on sut qu'après avoir déjeuné avec Malvina Lebel, sa maîtresse, jeune couturière née à Marseille, et qui habitait avec lui depuis environ six semaines, le jeune André Vichard, étudiant en médecine, âgé de 25 ans, né à Saint-Dié (Vosges), avait, de concert avec elle, tout préparé pour mourir ensemble. A cet effet après avoir dit à la bonne qui faisait leur ménage de revenir le lendemain, et après avoir, au moyen d'un tapis de pied et de plusieurs schalls, calfeutré hermétiquement toutes les issues qui pouvaient donner accès à l'air extérieur, un large réchaud plein de charbon, placé au pied du lit, où les deux amans se tenaient étroitement embrassés, avait été allumé, et dans cette attitude ils avaient attendu la mort.

Déjà plusieurs heures s'étaient écoulées, et l'asphyxie était imminente, quand un pan de rideau, qui se trouva fortuitement en contact avec le réchaud, s'enflamma tout à coup et gagna le lit : ou le feu se propagea avec une extrême rapidité... Ainsi dévoré par la flamme, Vichard se jeta à bas du lit et tomba sur le réchaud, où il resta en quelque sorte cloué. Quant à Malvina, elle s'élança à bas du lit, roula sur le corps de son amant, puis, par un dernier effort, se traînant vers le cabinet de toilette, qu'elle croyait être la porte d'entrée, elle l'entrouvrit et y resta sans connaissance, jusqu'au moment où l'impression de l'air extérieur vint la rappeler à la vie.

Quoiqu'il en soit, le jeune Vichard ayant demandé à être, ainsi que sa maîtresse, transporté à l'hospice de la Pitié, où précédemment il avait fait un service de santé, on s'empressa de satisfaire à ce désir. Là, malgré tous les secours de l'art, cet infortuné jeune homme n'a pu survivre à une pareille secousse, et ce matin même, il a succombé, tout en répétant qu'il était las de la vie; qu'il était heureux de la quitter. Quant à Malvina Lebel, dont les blessures sont moins graves, on conserve l'espoir de la sauver.

à quoi m'en tenir, et je vis, de suite, que l'inefficacité du procédé n'avait été qu'apparente et qu'elle avait été produite seulement par la nature des sels employés. Il n'y a, suivant moi, que le chlorure de calcium (anciennement muriate de chaux), qui réunisse à lui seul l'abondance et le bas prix, la fusibilité et la solubilité la plus prompte et la plus persistante, la décomposition la plus difficile, et par conséquent, vis-à-vis du bois en ignition, l'adhérence et la pénétration la plus intime : toutes qualités précieuses, si ce n'est indispensables, pour l'objet en vue. Injecté en solution médiocrement concentrée sur les charbons les plus ardents, il les couvre à l'instant d'une couche vitreuse qui arrête la combustion sur tous les points de la surface, ce qui est évident dès que l'on souffle pour animer le feu; les points touchés par le liquide salin se dessinent en traits du noir le plus complet sur les parties intactes qui n'en brûlent au contraire que plus vivement. Avec quelque attention on ne le perd jamais de vue, car ils ne sont dissimulés que momentanément par la faculté qu'ont tous les corps de devenir lumineux, quand ils sont plongés dans un fluide fortement chauffé.

Tout autre sel que le chlorure de calcium (à l'exception peut-être de certains borates ou silicates dont l'emploi serait inséparable de mille inconvénients), tout autre sel, dis-je, borne son action à couvrir le charbon d'une écorce poreuse qui ne tarde pas à se volatiliser ou à se dissiper en poussière; tandis qu'un charbon incandescent imprégné du liquide en question, se comporte désormais absolument comme du coak, exigeant dès-lors pour brûler beaucoup de temps, et voulant être alimenté d'air brûlant, s'éteignant comme une scorie dès qu'il est sorti du foyer, surtout si on le place dans un courant d'air quelconque.

Si même il continue à brûler au milieu du foyer le plus ardent, cela ne tient qu'aux pores ou crevasses provenant des gaz dégagés par la seule influence de la chaleur

ambiante, et qui seraient certainement bouchés par de nouvelles aspersions.

En comparant l'effet de l'eau seule à celui de cette dissolution, on reconnaît que tout se borne pour celle-ci à un refroidissement superficiel et passager qui est accompagné des plus graves inconvénients. Quand l'eau a éteint le feu, le charbon se dessèche bientôt pour n'en brûler que mieux à la moindre étincelle, ses pores ayant été vidés des gaz incombustibles pour se remplir d'air et de vapeur d'eau, de sorte que l'incendie éclate souvent avec une violence redoublée au point où la pompe a passé. Si l'on considère combien le vent est redouté en pareil cas, on conçoit que rien n'est plus pernicieux que l'eau seule versée sur un feu violent. Sa vapeur s'élève alors rapidement; elle produit un tirage analogue à celui proposé par M. Pelletan. Elle devient en même temps un aliment nouveau pour l'incendie, en brûlant le charbon avec son oxygène, tandis que l'air enflamme son hydrogène.

M. Berzelius dit lui-même que, dans ce cas là, les pompes ne sont d'aucun secours. C'est tout autre chose quand l'eau contient du chlorure de calcium, puisque les matières combustibles n'étant presque jamais entassées comme l'exige le coak pour brûler, les parties atteintes se consomment d'autant moins que le courant d'air est plus fort, et l'eau qui porte le chlorure, de nuisible qu'elle était d'abord, devient essentielle par les qualités mêmes qu'elle a acquises.

Le chlorure de calcium résiste singulièrement à la flamme du chalumeau sur le charbon et la platine, et quant à son action sur le bois et les métaux, elle serait, je pense, plutôt conservatrice que destructive, de sorte que les pompes n'en souffriraient pas plus que les vaisseaux, si l'on imprégnait la surface de ceux-ci de la dissolution saline quand l'incendie serait à craindre. C'est d'ailleurs un sel très-neutre qui ne ferait aucun mal aux pompiers. J'ai injecté entre mes paupières cette dissolution concentrée sans ressentir plus de cuisson que si je venais de les plonger dans l'eau de mer.

Nous ne reproduirons pas les nombreuses versions qui ont circulé sur les causes plus ou moins probables de ce double suicide, d'autant plus déplorable, que le jeune Vichard, appartenant à une honorable famille de Saint-Dié, était, dit-on, un jeune homme plein de mérite, et qui, dans un mois, allait prendre son dernier grade; mais nous dirons qu'il paraît à peu près certain que depuis quelque temps, le malheureux jeune homme avait donné des signes non équivoques d'abnégation mentale, ce qui nous semble l'explication la plus plausible d'un pareil acte de démençe.

BELGIQUE.

Bruzelles, 12 avril. (trois heures.) — La cote de Londres du 9 étant exactement connue, on a vu qu'il n'y avait point eu de baisse. Le bruit répandu que Paris venait en hausse, on s'est relevé ici, pendant assez long-temps il y avait des acheteurs en Ardois à 46 1/8 mais point de vendeurs. Le cours s'est élevé à 46 1/2 argent et papier.

Après la cote il reste beaucoup d'argent à 46 5/8 primes à ce soir 46 7/8 dont 1/8. Un brouillard très-épais empêche l'arrivée des cours d'Anvers.

Amsterdam, 11 avril. Ardois 46 1/8.
Paris, 11 avril. Ardois 46 5/8 à 7/8 (3/4 à 1 p. c. de hausse.)

Londres, 9 avril 4 heures. — Nos consolidés n'ont pas variés, ni les espagnols, le marché était ferme. Consolidés 91 7/8 à 92; belges 103 3/4, hollandais 2 1/2 p. c. 56 3/8 à 1/2, 5 p. c. 101 3/4 à 5/8 7/8; Espagnoles active au comptant 46 1/4 à 3/8 3/4 à 5/8, au 15 courant 46 1/4 à 1/8 5/8 7/8 à 7/8, prime sur les petites pièces un p. c., passive 14 1/4 à 3/8 1/2, différée 21 1/4 à 21 à 1/8 à 1/4; portugais 5 p. c. 84 à 83 3/4 84 à 1/2 1/4 85 84 1/2, 3 p. c. 54 1/4 53 7/8 54 3/4 1/2, brésiliens 85 3/4 à 86.

Paris, 11 avril. — Il y a toujours absence complète de nouvelles politiques de nature à influencer sur les rentes françaises.

Les fonds espagnols étaient demandés, et la rente active a fait 47 5/8, ce qui fait 3/4 de hausse sur les cours de samedi. Cette hausse venait du bruit répandu que le général Espartero s'était emparé d'Onate.

Avant la bourse dans la coulisse le 3 pour cent était à 82 47 1/2.

On a débuté au parquet à 82 20 et l'on est toujours resté au même cours.

Après la bourse dans la coulisse le 3 pour cent est à 82 8 1/2 demandé.

Lloyd bruxellois du 12 avril (9 heures du soir). — Belges, 401 1/8 P; Espagne, act. 47 A; différée, 46 1/2 A; nouvelle dito, 21 A; passive, 14 3/4 A; Banque de Belgique, 416 5/8 P; Société de comm., 428 5/8 P; Société nationale, 418 P; Banque Foncière, 96 1/2 P; Canaux, 405 1/4; Haut-Fourn., 416 1/2 A; Fleuu, 408 A; Levant, 0 0; Hornu, 94 A; Scllessin, 400 A; Ougrée, 404 P; Sars-Bonghamps, 400; Chemin de fer, 400 A; Vennes, 403 1/4 P; St-Léonard, 400 A; Chateleneau, 412 A.

— On écrit de La Haye, 9 avril :

On sait que jeudi dernier la deuxième chambre des états généraux a été réunie pendant environ six heures avec le ministre des finances pour délibérer sur les projets de lois de finances présentés dernièrement. Quoique l'on put prévoir, par la nature de la question, et par suite des observations faites dans les sections, que rien ne percerait de ces débats, on a cependant appris que des discussions importantes ont eu lieu et qu'elles ont eu pour résultat que l'on s'est finalement entendu, le gouvernement ayant satisfait à plusieurs des observations émises par la chambre. On prétend savoir notamment que le gouvernement a consenti à scinder en deux parties le premier projet tendant à créer une dette à charge des Indes Orientales;

Je n'aurais pas osé entretenir l'académie d'un procédé aussi simple sans la grande importance du sujet, et si tout récemment encore, je ne m'étais aperçu, en m'occupant d'un autre objet, que les choses les plus communes sont presque toujours négligées quoiqu'elles soient souvent les plus efficaces.

Cet exposé est bien long pour une simple lettre et j'aurais dû peut-être continuer mes essais pour en faire l'objet d'un mémoire; mais je n'aurais pu long-temps en trouver le loisir: d'ailleurs ma conviction ne saurait être plus complète. Cependant, l'on ne pourra, à mon avis, prendre entière confiance en ce procédé qu'après avoir réussi en grand, et qu'autant qu'on montrerait, par exemple, que l'incendie d'un bûcher, qui ne peut être éteint que par le jeu simultané de dix pompes, ayant un jet d'un certain calibre (restreint si l'on veut pour moins de dépense) que cet incendie, dis-je, est promptement éteint par une seule pompe du même jet alimentée par une dissolution de chlorure de calcium. Pour cela l'intervention du gouvernement serait nécessaire, et c'est précisément pourquoi j'adresse cette lettre à l'académie, afin qu'elle en fasse ce qu'elle jugera convenable dans l'intérêt général.

MM. Dumas, Robiquet et Double sont désignés pour apprécier la valeur de cette communication.

Les recherches de M. Gaudin semblent dignes de fixer l'attention du gouvernement, et il faut croire que toutes facilités lui seront accordées pour qu'il puisse environner les faits qu'il avance de toutes les preuves que réclame une démonstration scientifique.

Modes du printemps. — La science des tissus fait des progrès aussi variés que les caprices féminins. Après le tissu amantaté et la mousseline de laine, voici venir une autre étoffe qui éclipsera toutes les autres. Une demoiselle qui

de manière que le premier projet comprendra la dette de 140 millions pour la réduction de la rente, dont l'exécution reste suspendue jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi, tandis que le second projet comprendra les sommes demandées pour payer le syndicat d'amortissement, à l'effet de quoi il sera seulement créé une dette de 51 millions au lieu de 55 millions, en sorte que, par suite de cette restriction le gouvernement n'aura pas la possibilité d'émettre provisoirement plus d'obligations au-dessous du pair qu'il ne sera absolument nécessaire pour pourvoir au paiement de la rente au 30 juin prochain et pour satisfaire aux autres besoins du syndicat. On assure ensuite que le ministre a fait de la part du gouvernement des déclarations solennelles pour rassurer plusieurs membres sur la stricte exécution des dispositions légales votées, et pour prévenir toute complication financière. Lundi prochain il y aura encore une séance à huis clos dans laquelle on pense que les projets seront adoptés entièrement. (Handelsblad.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 12 avril. — A deux heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. M. Verdussen fait l'analyse de toutes les pétitions parvenues à la Chambre pendant les vacances.

Motivations d'ordre.

M. de Renesse demande l'insertion au *Moniteur* d'une pétition relative aux travaux à faire aux rives de la Meuse. — Adopté.

M. A. Rodenbach, réclame la priorité de discussion pour le projet concernant la construction du canal de Zelzacte. Plusieurs membres. Il n'y a pas d'opposition. Nous sommes d'accord.

M. Donny rappelle qu'il y a quatre mois il a déposé une pétition des habitans d'Otende sur les chemins de fer. Cette pétition est mentionnée dans le dernier feuilleton distribué. L'honorable membre demande la discussion pour vendredi des rapports de pétitions. — Adopté.

M. Gendebien fait ressortir l'importance de la loi sur les concessions de mines dont il demande la discussion après celle relative au canal de Zelzacte.

Puisqu'il a la parole, il invitera le ministre de la justice à faire un prompt rapport sur les naturalisations.

M. le ministre de la justice répond que ses rapports sur les naturalisations sont tous préparés; mais il est arrêté par la proposition de M. Lejeune tendant à déterminer le mode suivant lequel les naturalisations seront accordées. Si le préopinant est assailli de réclamations, le ministre n'en reçoit pas moins, car il y a beaucoup d'étrangers qui s'imaginent qu'il dépend du gouvernement d'accorder les naturalisations.

La commission à laquelle a été renvoyée la proposition de M. Lejeune, sera invitée à s'en occuper le plus tôt possible.

Une longue discussion s'engage sur la priorité à donner aux divers projets de lois à l'ordre du jour. La chambre décide qu'elle discutera en premier lieu: 1° le projet relatif au canal de Zelzacte; 2° celui relatif à un emprunt de 6 millions pour construction de routes; 3° le projet tendant à accorder 40,000 fr. pour réparations aux rives de la Meuse; 4° le projet sur les concessions de mines (sur la demande de M. Gendebien); et 5° le projet de loi du transit (motion faite par M. Smits.)

Discussion du projet de loi relatif au canal de Zelzacte.

M. Verdussen donne lecture d'une pétition adressée à la chambre et réclamant la prompte construction du canal de Zelzacte.

M. Van Hoobrouck de Fiermes prend la parole en faveur du projet de loi, et défend la construction du canal.

M. Dumortier soutient que ce canal est inutile. Pour faire écouler les eaux, il suffirait de faire quelques travaux à l'écluse de Hazegras. Ces travaux ne coûteraient que 300,000 fr., au lieu des 1,720,000 que l'on calcule devoir coûter le canal de Dam à Zelzacte.

Il soutient que c'est aux Flandres à supporter la dépense pour l'amélioration de leurs canaux, et que d'ail-

écrit sur les modes à Paris, en parle dans les termes suivants :

Jamais les femmes n'ont eu de plus ravissans tissus de printemps que ceux de cette année. Le tissu *Memphis* est une ressemblance du cachemire et du châli: le cachemire qui sied si bien, le châli que l'on a tant aimé. Le *Memphis* réunit les avantages de l'un et de l'autre; aussi souple que le premier, aussi soutenu, mais bien plus soyeux que le second, il est sans contredit ce qui peut faire la plus élégante toilette du jour. Ses plis sont moelleux et gracieux, ses nuances sont fraîches et pures; il faut à cette étoffe une grande finesse de travail, autrement elle n'aurait pas cet aspect qui la distingue de toutes les autres du même genre, se rapprochant uniquement du cachemire: comme lui croisée: douce et légère. Le tissu *Memphis*, nous paraît devoir être la robe de prédilection des femmes qui se mettent avec bon goût; nous le retrouvons en dessins de couleur sur fond de couleur; à ramages délicats de petites fleurs, comme une peinture de Sévres, et à dessins égyptiens, plus riches et plus apparens pour demi-toilettes. Le tissu *peau de chagrin* est un mélange de soie couvert de mille pois brillans, à dessins imprimés de toutes sortes. Le *basin des Indes*, tissu à mille côtes basiné, est charmant pour redingote du soir, en couleur tendre et dessins blancs; étoffe fine et fraîche, bien préférable au foulard qu'elle remplace.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Mémoires des frais, faux frais, avances, dépenses, déboursés, vacations et honoraires faits par M. N..., ancien avocat, demeurant aux Batignolles, pour parvenir à unir, ou légitime mariage, M. Landet, de Paris:

leurs cette construction du canal de Zelzacte aurait pour résultat de compromettre gravement la souveraineté de l'Escant. On procède au renouvellement des sections. La séance est levée à 4 heures 3/4. Demain séance à midi.

LIÈGE, LE 13 AVRIL.

CHEMIN DE FER.

Nous pouvons confirmer aujourd'hui la nouvelle que nous avons donnée ces jours derniers, relativement à l'adoption par MM. les ingénieurs, du plan qui ferait passer le chemin de fer sur le territoire de la commune d'Angleur. Ce plan, avec des observations à l'appui, a été envoyé par M. le ministre de l'intérieur à M. le gouverneur de la province pour être transmis à la régence. Cette communication résulte de la promesse faite par le ministre, de ne prendre aucune décision, sans avoir préalablement, mis notre administration municipale à même de défendre les intérêts de la ville de Liège. M. de Theux demande aussi l'avis de la chambre de commerce. Mais la double réponse à la communication du ministre devrait lui parvenir d'ici au 25 de ce mois. Si nous sommes bien informés, sur ce dernier point, le terme fatal serait fort rapproché, comme on voit, et nos magistrats municipaux comme les membres de la chambre de commerce, devront faire diligence, s'ils sont jaloux d'éclairer la conscience du ministre. Nous pensons qu'on peut compter sur leur zèle dans cette circonstance. Les intérêts de la ville de Liège nous semblent exiger que le chemin de fer passe le plus près possible des murs de notre cité. Si le plan de MM. Simons et de Ridder est adopté, c'est le village de Chênée qui jouira de la plus grande partie des avantages que le quartier d'Outre-Meuse était appelé à recueillir. En effet, si la première station, sur la rive droite, est placée dans ce village, il deviendra le centre d'un entrepôt, avantage que le quartier de l'Est pouvait espérer si le plan primitif avait été adopté. Les maisons de ce quartier devaient acquérir une augmentation de valeur, principalement celles propres à recevoir des dépôts de marchandises, et à loger des voyageurs et c'eût été là une source fort importante de bénéfices, car il ne faut point juger du nombre des voyageurs qui passeront par Liège après l'établissement du chemin de fer, par le nombre des personnes qui y passent aujourd'hui. — La facilité, la rapidité du transport, la multiplicité des rapports commerciaux qui vont résulter de la route nouvelle, font assez entrevoir que le mouvement des voyageurs sera fort considérable. Le chargement, le déchargement des transports de marchandises seraient aussi pour les ouvriers, les portefaix, les chartiers du quartier d'Outre-Meuse, une occasion de bénéfices considérables dont ils seront privés si la station est portée du *Beau Mur* à Chênée.

Voici les deux principaux motifs de la préférence accordée, par MM. les ingénieurs, au tracé d'Angleur sur celui de Grivegnée. Ils prétendent d'abord que la propriété connue sous le nom des *Guillemins*, sur Avroy, est la seule convenable pour l'établissement d'une station, sur la rive gauche de la Meuse, aux environs de Liège. Les ingénieurs cherchent aussi à prouver que le *Rivage-en-Pot* est le lieu le plus convenable pour l'élevation d'un pont sur la Meuse, attendu que la rivière est en cet endroit calme et profonde, avantage important, disent-ils, pour l'abordage et la station des bateaux. — Le

1° Réflexions et raisonnemens, à part moi, sur l'âge, la condition, la fortune, les prétentions, l'éducation et le caractère que doit avoir la compagne de M. Landet, trois vacations. 18 fr.

2° Demande en mariage, en faveur de M. Landet, auprès de M. Giboureau, père d'une future, laquelle demande n'a pas eu d'effet, parce que M. Landet a trouvé la jeune personne trop jolie et pas assez riche, ce qui n'est pas ma faute. 20

3° Correspondance avec Mlle. de R..., fille d'un riche orfèvre, laquelle a été interrompue par faute du poursuivant qui n'est pas venu au premier rendez-vous. 12

4° Frais de voiture de Mlle. de R..., qui se les est fait rembourser par moi, de colère que le poursuivant n'était pas venu dans mon cabinet. 6

5° Longue lettre écrite le soir même à M. Landet, pour lui faire entrevoir son impolitesse. 3

6° Frais de batignolles pour tenir M. Landet au courant du peu de succès de mes démarches. 6

65

C'est devant M. le juge de paix que le *William des Batignolles*, vénérable praticien de soixante-dix-neuf ans, a épilé avec une gravité imperturbable toutes les syllabes de ce mémoire de frais. M. Landet, beau jeune homme d'une trentaine d'années, marié depuis quinze mois, en dehors des soins de l'ancien avocat des Batignolles, n'a pas nié l'avoir prié jadis de lui chercher femme, mais il n'avait jamais entendu le payer autrement qu'en l'invitant à la noce. Du reste, il propose une compensation, celle de deux ou trois cents diners qu'il a eu l'honneur d'offrir à M. N... Pendant que l'agent des mariages se récrie, M. le juge de paix le déclare non-recevable et le condamne aux dépens.

plan adopté, sera, pensons-nous, livré par notre régence à la publicité, et sans doute que les objections ne feront pas faute.

P.S. Ces réflexions étaient écrites, quand nous avons reçu l'avis que la régence fait publier aujourd'hui. (V. plus bas.) Le délai dans lequel on pourra faire des observations sur le plan des ingénieurs, ne va pas jusqu'au 25, comme nous l'avons dit; il expire le 18, et nous sommes arrivés au 13. Ainsi, M. le ministre nous laisse cinq jours. Cela nous semble, nous devons le dire, une véritable dérision.

La chambre des représentants a repris le cours de ses travaux. (V. Bruxelles.)

M. le professeur Warnkönig a quitté définitivement l'Université de Gand. Il était hier à Bruxelles et est parti pour Paris, d'où il se rendra à Fribourg (Suisse). Il a accepté une chaire à l'Université de cette ville.

Nous avons annoncé hier avec défiance la nouvelle d'un tremblement de terre qui aurait englouti la ville de Pékin toute entière. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal d'Anvers: Cette nouvelle nous paraît être une mystification digne de faire le pendant à celle qui nous est arrivée de la même source, sur les découvertes de M. Herschell dans la lune. Il paraît exister à New-York une fabrique de mystifications adressées par le nouveau monde à l'ancien.

Veudredi dernier, le feu s'est déclaré dans une baraque d'officier au camp de Beverloo, et l'a entièrement réduit en cendres avec tous les effets qui s'y trouvaient. On évalue la perte à mille francs.

(Nouveliste.)

La culture de la garance, qui, il y a quelques années, était en pleine prospérité dans la province de Limbourg, est sur le point d'être entièrement abandonnée par nos cultivateurs. Cependant, on sait que la garance du Limbourg est d'une très-bonne qualité, et supérieure à celle de Zélande; la garance qu'on a récoltée en 1833 et 1834, ne la cède même presque pas en qualité à celle d'Avignon. On attribue l'abandon de cette culture aux faibles commandes qui se font de notre garance et au bas prix qui n'a de hausse depuis trois années. Comme le gouvernement cherche à propager cette culture dans notre pays, pour le soustraire au tribut énorme qu'il paye encore annuellement pour l'importation de la garance du Levant et d'Avignon, nous avons la certitude que M. le ministre avisera aux moyens de prévenir l'anéantissement de cette importante branche agricole dans notre province. (Idem.)

La classe de 1827, devenue la plus ancienne des levées de milice, se trouve en entier en congé par suite des mesures prises par le département de la guerre. Les miliciens de cette levée peuvent par conséquent invoquer le bénéfice de l'article 2 de la loi du 28 mars 1835, sur les remplacements militaires.

D'après le même article, les miliciens qui auront cinq années de service et dont la classe se trouve en congé illimité, seront admis à substituer ceux des deux plus jeunes levées.

La classe de 1828 se trouvait seule dans ce cas, il n'y a que les miliciens qui en font partie qui peuvent être admis à la substitution.

Comme la condition principale exigée est que les hommes doivent avoir fourni un service de 5 ans, il s'en suit que les miliciens de la levée extraordinaire de 30,000 hommes ne tombent pas sous l'ap-

Les Bédouins qu'on nous fait toujours espérer à Liège, et qui viennent de donner des représentations à Bruxelles et à Anvers, étaient à leur arrivée en France au nombre de 40; voici leurs noms et âges relevés sur le double de l'état même, déposé à la secrétairerie du gouvernement d'Alger:

Mohammed-Ben-Brahim, 45 ans; Mohammed-Ben-Youdry, 34; Aly-Ben-Mohammed (le Kamouki), 28; Hammed-Ben-Brahim 1^{er}, 28; Hussen-Ben-Brahim 2^e, 22; Hussen-Ben-Abdala, 22; Aly-Ben-Husseïn (le Kaikouk), 21; Abdala-Ben-Hamed, 18; Séid-Ben-Omar, 9; Hussen-Mohammed, 7.

Leurs jeux principaux sont la grande course des jokos; le tourbillon indien; les sauts atlastiques, avec sabres, poignards, yatagans, exécutés par le kaikouk; une scène comique des deux enfants imitant les serpents du désert de Sahara et enveloppant le corps de Kamouki; la pyramide humaine, représentant la Mosquée de Mahomet, etc., etc.

Il y a aussi en ce moment à Bruxelles deux escamoteurs, MM. Opré et Linski, qui sont aux tours d'adresse de ce que les Bédouins sont aux tours de force. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une feuille de la capitale:

M. Opré a aussi offert différentes pièces mécaniques qui rappellent les produits du célèbre Vaucanson. Nous citerons particulièrement un Paon qui fait la roue, remue la tête, mange et crie, quand on le lui ordonne. Nous signalerons aussi un Voltigeur mécanique et un Clown qui, placés sur une corde, y font les mêmes tours de voltige qu'un sauteur ordinaire. C'est à croire que ce sont des êtres vivants, tant il y a, dans ces pièces mécaniques, de souplesse et de force!

plication de l'article précédent, puisqu'ils n'ont été mis en activité qu'à la fin de 1832. (Id.)

M. Lacordaire, professeur de géologie à l'Université de Liège, va y ouvrir son cours à la rentrée des petites vacances de Pâques. Ce savant, aussi profond que modeste, est resté en France, étranger aux luttes des partis; il n'a donc pas reculé devant la prétendue hostilité qui attend les Français en Belgique. (Mercure.)

La nommée Marguerite Bigon, épouse Renard demeurant à Liège, a été arrêtée par la police, et écorchée faute de papiers, prévenue de faire un commerce assez préjudiciable à nos intérêts, en venant exposer sur la voie publique des enfants nouveaunés qui sont ensuite recueillis à l'hospice de Saint-Gilles.

Dans un relevé fait au ministre de la justice à Madrid, le nombre des individus mis en prison par les différentes autorités locales, pour opinions politiques, en 1835, s'élève à cinquante-sept mille cent vingt-quatre, sans y comprendre ceux qui ont été fait prisonniers en combattant. Plus de 30,000 de ces infortunés sont encore en prison; tous les autres ont été condamnés aux galères ou à la mort. Dans la ville de Sarragosse, on compte, pendant l'année dernière, plus de 200 exécutions à mort pour délits politiques.

Nous remarquons, comme une singularité, que le Journal de La Haye, publie notre loi d'organisation communale, en entier et par supplément.

Le bourreau de Simoniak, en Irlande, désespéré de n'avoir pu faire une seule exécution depuis deux années, vient de s'exécuter lui-même; il s'est pendu en sortant d'une audience pendant laquelle deux fameux voleurs sur lesquels il comptait pour se remettre la main, ont été seulement condamnés à la déportation. Ce bourreau zélé se nommait James Ryan; il était âgé de 86 ans.

Avant hier, au moment de l'entrée de M^{me} Lavry en scène, dans la Juive, quelques sifflets ont prétendu la punir de son refus de chanter au concert pour les Polonais. Mais M^{me} Malibrant l'a couverte de sa généreuse protection en se levant pour applaudir; alors le public en masse suivit l'exemple, et M^{me} Lavry a pu continuer son rôle sans encombre. (Eclair.)

On lit dans un journal de Paris:

Un banquier très-connu par ses grandes affaires en fonds espagnols est parti pour Londres ces jours derniers à l'effet de s'entendre avec les principales maisons de cette ville sur la nécessité de compléter le prochain dividende dont M. Mendizabal n'a, jusqu'à ce jour, envoyé que les trois cinquièmes, et de demander en hypothèque des propriétés nationales.

C'est décidément le 1^{er} mai qu'aura lieu l'inauguration du chemin de fer, de Malines à Anvers. Cette dernière ville, s'appête à célébrer cette fête avec une grande pompe. — Un bal sera donné à la salle de spectacle. Toutes les sociétés de l'arc et de l'arbalète connues dans le royaume seront invitées à prendre part à un tir qui aura lieu à la même occasion. Le prix pour l'arbalète sera d'une valeur de 1,000 francs; celui de l'arc d'une valeur de 600 francs.

Le concert de M. Feitlinger n'avait point réuni autant de monde que nous l'espérons. Comme nous l'avons déjà dit cet artiste possède des moyens de baryton fort remarquables. Il a chanté d'abord l'air de Tony dans Robin des Bois, avec une plénitude de voix à laquelle nous ne sommes point habitués. Un air d'Othello et surtout une romance allemande, ont aussi valu à M. Feitlinger de nombreux applaudissements. Nous dirons cependant qu'il nous a paru aborder plusieurs passages avec une sorte de brusquerie, qui nuit à la mélodie de son chant. La musique italienne surtout, qu'on nous passe l'expression, veut être plus carressée.

MM. Vanderheyden et Massart, deux brillants élèves de notre Conservatoire, et M. Jan, répétiteur de la classe de violon, ont également reçu des applaudissements mérités. C'est aujourd'hui qu'a lieu la dernière représentation de la troupe de MM. Gauthier et Liebhard, qui ont annoncé leur départ pour Louvain. Ils donnent un drame intitulé la Veille de la bataille d'Austerlitz, dans lequel on a intercalé un combat. Le cheval Régent paraîtra aussi sur notre scène. A l'attrait que présentera ce spectacle, il faut ajouter la représentation d'un vaudeville nouveau sous le titre de la Femme qu'on n'aime plus.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Programme des Cours pendant le semestre d'été 1835-1836.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Bekker (G. J.), professeur ordinaire: La littérature latine, cours semestriel, tous les jours, les lundis exceptés, à 8 heures.

Le même expliquera l'OEdipe-Roi de Sophocle, aux élèves qui se destinent à la philosophie, les lundis à 8 heures. Et les jendis, à 12 heures.

Fuss (J. D.), professeur ordinaire: Les antiquités romaines, cours semestriel continué, (il se servira de son manuel Antiquitates Romanae, édit. 3, 1836), tous les jours, le samedi excepté, à 10 heures.

Le baron de Reiffenberg (F.), professeur ordinaire: L'histoire du pays, cours semestriel, tous les jours, le samedi excepté, à 10 heures.

Lesbroussart (Ph.), professeur ordinaire: La littérature française, cours semestriel continué, tous les jours, le jeudi excepté, à 12 heures.

L'histoire des littératures modernes; cours semestriel, tous les jours, à 11 heures.

Tandel (E.), lecteur: L'économie politique et statistique, cours annuel, tous les jours, le samedi excepté, à sept heures.

La géographie physique et ethnographique, cours semestriel, tous les jours, le samedi excepté, à 4 heures.

Le cours de logique, à une heure, à déterminer ultérieurement.

Hennau (Aug.), lecteur: L'histoire politique moderne, cours semestriel, tous les jours le matin, à 6 heures.

Warth (J. F. H.), agrégé: L'histoire ancienne, cours semestriel répété, tous les jours, à 2 heures et demie.

La littérature flamande, tous les jours, le jeudi excepté, à une heure à déterminer ultérieurement.

Il tiendra des conférences, dans lesquelles les élèves pourront s'exercer à répondre par écrit et de vive voix, sur les faits les plus importants de l'histoire ancienne, les mercredis et vendredis, à 5 heures.

Lavalley (Ed.), agrégé: L'histoire du pays de Liège et celle du pays de Limbourg, cours semestriel, tous les jours, le lundi excepté, à 4 heures.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Lemaire (J. F.), professeur ordinaire: Le calcul intégral, la méthode des variations et la mécanique analytique, faisant partie du cours des mathématiques supérieures dont la durée est de deux ans tous les jours, le samedi excepté, à 10 heures.

Delvaux (C.), professeur ordinaire: La chimie et la chimie appliquée aux arts, cours annuel, tous les jours, à 3 heures.

Gloesener (M.), professeur extraordinaire: La physique et la physique appliquée aux arts, cours annuel, tous les jours, le jeudi excepté, à 11 heures.

L'exposition du système du monde, l'astronomie et la physique mathématiques cours de trois semestres, tous les jours, le lundi excepté, à 7 heures.

Lesoinne (A.), professeur extraordinaire: La métallurgie et l'exploitation des mines, cours annuel, tous les jours, le lundi excepté, à 11 heures.

Noel (J. N.), professeur extraordinaire: L'introduction aux mathématiques supérieures, (géométrie analytique et haute algèbre) et le calcul différentiel, cours semestriel, tous les jours, à 12 heures.

Dumont (A. H.), professeur extraordinaire: La géologie, les lundis, vendredis et samedis, à 9 heures. Les lundis, à 7 heures.

Les excursions auront lieu, le mardi.

Morren (C. H.), professeur extraordinaire: La botanique et la géographie des plantes, du lundi au vendredi inclusivement, à 10 heures.

L'anatomie et la physiologie des plantes, les lundis, mardi et mercredi, à 9 heures.

Les herborisations, qui font partie du cours de botanique, proprement dite, auront lieu le jeudi de chaque semaine.

Lacordaire (Th.), professeur extraordinaire: La zoologie, cours annuel, cinq fois par semaine, à

Brasseur (J. B.), lecteur: La mécanique appliquée aux arts, cours semestriel, tous les jours, le samedi excepté, à 8 heures.

L'analyse supérieure appliquée à la géométrie par Monge, (cours gratuit) le samedi, à 8 heures.

L'algèbre, la géométrie et la trigonométrie élémentaire, tous les jours, le samedi excepté, à 4 heures.

(La suite à demain.)

RÉGENCE DE LIÈGE.

Le public est informé que le projet de tracé du chemin de fer proposé par MM. les ingénieurs, pour la partie de Liège à Chaufontaine, est déposé au secrétariat de la Régence, où l'on pourra en prendre connaissance jusqu'au 18 de ce mois, chaque jour de 9 heures du matin à 1 heure de relevée. Liège, le 13 avril 1836.

Le président du collège, LOUIS JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. DU 10 AVRIL.

Mariages 12, savoir: Entre Henri Nicolas Latour, boucher, faubourg Sainte-Walburge; et Jeanne Henrard, négociante; même faubourg. — Laurent Lambert Missair, charronnier, rue des Urselines; et Marguerite Jeanne Dieudonné Robert, sans-profession, rue Sainte-Ursule. — Barthélemi Joseph Marquet, musicien, derrière les potiers; et Marie Joseph Gertrude Listria, sans-profession, même rue. — François Antoine Carlberg, tailleur à la citadelle; et Jeannette Monard, sans-profession, sur la Batte. — Jean Guillaume Théodore Dubois, graveur, rue Gérardric; et Anne Marie Nicolai, couturière, même rue. — Eugène Ignace Marie Antoine Bisschop, sans-profession, à Anvers; et Henriette Florence Libert, sans-profession, place Saint-Barthélemi. — Pierre Joseph Rahier, armurier, faubourg Sainte-Marguerite; et Barbe Joseph Sluse, blanchisseuse, même faubourg. — Henri Joseph Pirard, tailleur, à Chenée; et Marie Charlotte Jacques, couturière, rue de la Magdeleine. — Nicolas Louis Lovinfosse, fondeur, au Thier à Liège; et Marie Elisabeth Parent, cultivatrice, aux Taves. — Henri Joseph Piette, journalier, rue du Venta; et Jeanne Légère, journalière, même rue. — Henri Nellissen, menuisier, à Aubel; et Anne Marie Miermont, cuisinière, rue de la Wache. — Hubert Sauveur, charretier, sur Meuse; et Anne Marie Maréchal, journalière, rue Lulai.

Du 11 avril. — Naissances: 7 garç. 6 filles.

Décès: 4 filles, 4 hommes, 3 femmes; savoir: Gilles Bernimolin, âgé de 80 ans, vannier rue Lodoz, veuf d'Anne Marie Hamaide. — Philippe Simonis, âgé de 73 ans, tailleur, rue en Beche, célib. — Martin Hubert Walthère De Farsy, âgé de 71 ans, rentier, rue devant les Carmes, célibataire. — Jean Baptiste Hub. Cabolet, âgé de 50 ans, journalier, époux en 2^e noces de Jeanne Fauconnier. — Aily Plucte, âgée de 86 ans, sans-profession, rue Vertbois, veuve de Jean Ruwette. — Marie Catherine Hardi, âgée de 83 ans, journalière, rue des Récolets, veuve de Lambert Thirion. — Marie Jeanne Werson, âgée de 63 ans, cabaretière, place Saint-Pholien, veuve de Joseph Thonard.

Mariage: 4 savoir: Entre Jean Baptiste Charles Florent Faider, avocat, à Bruxelles, et Augustine Josephine Mersch, sans-profession, rue de la Régence.

Du 12 avril. — Naissances: 3 garçons, 4 filles.

Décès: 1 fille, 1 homme, savoir: François Doso, âgé de 42 ans, cloutier, rue St. Jean, célibataire.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, dans le but de faciliter le service de l'entreprise du nettoicement de la commune et en conformité des réglemens de la voirie, invitent les habitans à faire le dépôt des baquets ou mannes de cendres à la porte de leur demeure chaque jour, même les dimanches et fêtes, avant sept heures du matin, les prévenant, d'ailleurs, que tout retard peut avoir pour conséquence le défaut d'enlèvement de ces cendres.

A l'hôtel de ville, le 6 avril 1836.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ANNONCES.

AU GOUT PARISIEN.
MAGASIN

DE
MODES, SOIERIES,
LINGERIES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DES DOMINICAINS, N° 706,
PRÈS LA SALLE DU SPECTACLE.

Mme. LARMOYER-LARMOYER s'empresse d'annoncer aux dames qu'elle vient d'arriver de Paris. Elle y a fait choix des plus jolies modes des premières maisons. Parmi les nouvelles créations, elle peut offrir des chapeaux de paille de riz du meilleur goût; une capote en tulle illusion ornée d'une guirlande de fleurs et d'une voilette d'un genre très-gracieux; les modèles de Calèches qui ont obtenu beaucoup de faveur à Longchamps; une quantité de capotes de poul de soie et d'étoffes nouvelles, d'une grande variété de forme; enfin un assortiment complet de chapeaux de paille de glons à des prix fort avantageux.

Elle a également reçu toutes les nouveautés en schalls, mousselines-laine, écharpes, étoles; cotons, jaconats, mousselines imprimées et unies.
Le prix de ses soieries n'est pas augmenté malgré la hausse sensible qu'a subi cet article.

A LOUER dès-à-présent, au même numéro, un APPARTEMENT MEUBLE. 273

LIBRAIRIE J. DESOER

LIBRAIRIE GUILMARD,

A LIÈGE.

EN VENTE :

LA LOI COMMUNALE, d'après le texte officiel accompagné d'observations explicatives. Brochure in-8°, prix fr. 1, 50 c. 237

LES SOEURS DEBOUNY,
RUE VINAVE D'ILE N° 616,

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR de PARIS avec un très-joli CHOIX de modes, lingeries, soieries, schalls et nouveautés joints à ces articles une forte quantité de chapeaux de paille. 255

LE DOCTEUR BEAUMANN, natif de Hanovre, professeur de langues allemande, latine, grecque, de mathématiques élémentaires et spéciales, a l'honneur d'informer Messieurs les instituteurs et étudiants qu'il vient de fixer le prix de ses leçons comme suit :

Par mois, une leçon par jour. Fr. 15
" trois leçons par semaine. 10
Par cachet. 1
Pour deux personnes prenant leçon ensemble le prix reste le même.
Pour une classe, par mois, 25 francs.
S'adresser par lettres affranchies Quai d'Avroy, n° 621.

A VENDRE OU A LOUER

Une jolie MAISON de CAMPAGNE, avec un grand jardin, située à Esneux.
S'adresser pour connaître le prix et les conditions, en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège. 269

VENTE DE DENTELLES.

Le jeudi 14 avril 1836, à 2 heures de relevée, il sera VENDU publiquement, par l'huissier ENGLEBERT, à la maison cotée n° 790, place du Théâtre, à Liège, une quantité de PIÈCES et COUPONS de DENTELLES du prix de 18 centimes jusqu'à 1 fr. 70 c. le mètre. 254

VENTE DE MEUBLES
POUR CAUSE DE DÉPART.

Lundi 25 avril 1836, à midi, M. Vogley, négociant fabricant, fera VENDRE aux enchères publiques, en sa demeure à Ivoz, commune de Ramet, par le notaire RADELET, de résidence à Ougrée :

Un BEAU MOBILIER, consistant principalement en une bonne nacelle de pêche, filets au grand carré et accessoires, charettes à bras avec essieu en fer, soufflet de cloutier, établi de menuisier, plusieurs tonneaux de sirop, très-grande quantité d'articles nouveaux en cristallerie et verrerie, hautes et basses garderobes, tables à jeu, à coulisse et de cuisine, garnitures de tables, cuivrierie, étainerie, etc.
A CREDIT. 268

A LOUER

Pour le 24 juin prochain, une MAISON rue St-Séverin, n° 62, avec bâtiment de BRASSERIE, propre à y établir DISTILLERIE ou tout autre fabrique ou atelier de construction, four, écurie et jardin.
On louerait la maison séparément si on le désirait. S'adresser à Sainte-Marguerite, n° 334. 272

VENTE DE CHENES.

Le 21 avril 1836, à onze heures, madame la baronne de Potesta-Rosen fera VENDRE à l'enchère, dans son bois de Mostombe, situé commune de Landenne sur Meuse, canton de Héron :
Quantité de MARCHÉS de CHENES et autres ARBRES propres à différens usages et au nombre desquels il y a plusieurs gros chènes.
Recours aux pieds des arbres. 254
A crédit.

VENTE

D'UN
BEAU MOBILIER
DE FERME.

Le jeudi 21 avril 1836, à 10 heures très précises, M. Mille cessant l'exploitation de la ferme de Sotre, en la commune de Nandrin, y fera VENDRE aux enchères publiques, sous la direction du notaire GILON, tout le MOBILIER qui la garnit, savoir :
7 bons et beaux chevaux, 8 vaches pleines et velées de très-belle espèce, 150 bêtes à laines méris très-saines, deux chariots bien équipés, une charette, un tombereau, charues, herses, rouleaux, instrumens de labour, ustensiles de grange, harnais de chevaux, meubles meublans, etc.
A crédit moyennant caution. 267

VENTE D'IMMEUBLES
DÉFINITIVE ET SANS SURENCHÈRE.

Lundi 2 mai 1836, à deux heures, M. PAQUE, notaire à Liège, procédera à la VENTE aux enchères, par devant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue mont St. Martin, D'UNE FERME avec cour, quartier de maître, cabinet ayant vue sur la Meuse, jardins, prairies, terres labourables et vigne, le tout contenant 33 bonniers, située à Tilleur, dans le beau vallon de Sclessin, et exploitée par André Cajot. Cette propriété, dont la majeure partie aboutit à la grande route de Liège à Huy, sera exposée en vente en dix-sept lots, chacun de un, deux à trois bonniers, très-propres pour la construction de maisons de campagne et sera ensuite réexposée en masse.
S'adresser audit notaire, dépositaire du plan. 263

Mardi 26 de ce mois, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques, pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, savoir :
A 10 heures, UNE MAISON sise à Liège, rue en Châtre, Outre-Meuse, n° 424, joignant à M. Tassin, à la veuve Iresuisse et à l'eau d'Ourte ;
Et à 11 heures, UNE MAISON avec quatre verges grandes de jardin, située à Herstal, en lieu dit *Faurieux-d'en-bas*, joignant à Lelaquet, Antoine, et aux représentans Delsupexhe. — Tous ces immeubles sont libres de charges et l'on peut voir les conditions audit bureau et en l'étude du notaire PAQUE. 262

FACILITÉ DE SURENCHÈRE
D'UN 20^e DU PRIX.

Jusqu'inclus le 21 avril 1836, à 5 heures de relevée.

4^e Une MAISON, grange, étable, fournil, cour et dépendances avec 19 verges grandes de jardin et prairie y contigus, formant un ensemble, situés aux Bruyères, commune de Jupille, adjudgé moyennant fr. 4550.

Cette maison par sa situation sur une hauteur dans un endroit très agréable et de plus sanitaire, jouit des points de vue les plus beaux et pourrait fort bien convenir pour une maison de campagne, n'étant d'ailleurs éloignée de la grande route de Jupille, que d'une distance de dix minutes.

2^e Une pièce de terre de 2 verges grandes 10 petites, située au même endroit, adjudgé au prix de fr. 440

3^e Et une idem d'une verge grande 10 petites, située encore au même endroit, au prix de fr. 270,
Il y a toute sécurité pour acquérir et des facilités pour le paiement.

S'adresser au notaire LAMBINON, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville n° 1002 à Liège, pour connaître les conditions de la vente. 239

PATE PECTORALE

DE REGNAULD AINÉ,

PHARMACIEN BREVETÉ DU GOUVERNEMENT

A PARIS.

Il résulte des expériences comparatives, faites dans les hôpitaux de Paris, que la Pate de Regnault aîné ne contient point d'opium et qu'elle a une supériorité bien marquée sur les autres pectoraux, pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouemens, toux et irritations de poitrine.

De si grands avantages expliquent la vogue de ce pectoral et nous engageant à le recommander d'une manière toute particulière à nos lecteurs.

Des dépôts sont établis : à Liège, chez M. Froidbise, rue Pont-d'Ile, n° 831; à Namur, chez M. Mauvel Jaumotte, place d'Armes; à Verviers, chez M. Peltzer, rue Spintay, n° 294; à Tirlemont chez M. Geerts, Marché aux Laines; à Huy, chez M. Bastin.

BOURSES.

PARIS, LE 11 AVRIL

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant.	107 95	108 00
» fin courant.	00 40	000 00
Trois pour cent, comptant.	82 95	82 15
» fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	00 00	000 00
» fin courant.	102 00	102 30
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 1 ^{er} nov. comp.	00 00	47 58
» fin cour.	46 38	00 00
Dte. diff. sans int. compt.	16 12	16 31
Dte. pass. sans int. compt.	14 12	14 78
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 00	34 00
» fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	105 00	105 00
» fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 00	103 00
» fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	117 00	116 34

LONDRES, LE 10 AVRIL.

3 ^e consolidés	91 7/8	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C.D.	103 3/4	Différées.	21 1/8
Holl. Dette active.	56 1/2	Passives.	14 3/8
Id. 5 p. c.	0 0 0	Russie.	000 00
Portugais, 5 p. c.	84 1/4	Brésil. Emp. 1834.	86 00
Id. 3 p. c.	00 00	Mexicains, 5 p. c.	00 00
Espagne. Cortés.	46 5/8	Colomb.	00 00

AMSTERDAM, LE 11 AVRIL.

Dette active.	56 1/16	Rente française.	00 00
» différée.	1 2 1/28	Métalliques.	100 1/2
Billet de chance.	25 1/8	Russie, H. et Cr.	103 5/8
Syndic. d'amort.	98 1/8	Esp. rente perp.	00 00
» 3 1/2.	82 1/2	Naples falconnet.	95 3/8
Soc. de comm.	142 1/4	Brésiliens.	87 7/8

ANVERS, LE 12 AVRIL.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 7/8 p.		
Rotterdam.	3/4 1/2 p.		
Paris p. fr. 100	1/8	A 5/8	1 1/2
Londres p. Estr.	12 08 3/4	A fl. 42	A 0 00
Hamb. p. 40 HB.	35 1/8	34 15/16	34 7/8
Bruxelles.	1/4 7/8 p.		
Gand.	1/4 7/8 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		» fl. 500			145 1/2 A
Dette active. 5	105 00	A	BRÉSIL.	5	87 1/4 P
» différ.	44	P	E. à L. 1824		
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp 48 m.	104 7/8	A	B. Guebh.	5	46 46 1/4 1/8 A
A. B. 1835.			R. P. à Am	5	
Act. de la B.	2 1/2	P	Emp. 1831		
HOLLANDE.	4 1/2	P	Dette diff.		
Dette act.	4 1/2	P	» à L.		
Rte. remb.	2 1/2	P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 1/8	A	Cert. Falc.	5 94 1/2 A
Lots fl. 100.	75 1/2	A	ÉTAT-ROM.		
» fl. 250.	429	A	levée 1832.	5	102
» fl. 500.	683	A	à An. 1834.	5	100 3/4 A
PELOGNE.					
Lots fl. 300.	117 00	P			

Notre bourse a été assez ferme aujourd'hui. Ardin ouvert, 45 7/8, 46 le 1/8 1/4 et reste 46 1/4 cours.

On assure qu'il y a eu une légère hausse de Paris, au dit 5/8.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures. Point de variation.

BRUXELLES, LE 12 AVRIL.

Emp. R., fin cour	101 5/8	A	Synd. d'amort.	00
» pr. à 1 mois	000 00	D	Lost. r. av. cour.	97 1/2 P
Dette active.	54 2/4	A	» inscrip.	97 5/8 P
Empr. de 1832.	98 3/8	F	Métalliques.	103
Act. Société Gén.	790 00	A	Naples.	94 3/4 A
Soc. de Com. de cv	128 5/8	P	Rome.	101 3/4 A
Ban. de Belgique	116 7/8	P	Brési. Rotsch.	87 1/2 P
Soc. du c. de S.-O	105 00	A	Emp. Ard. 1835.	46 5/8 P
S. Hauts-Four.	416 1/2	A	Emp. Guebh.	00 00
Wasmé-Hornu.	94 00	A	P. à Ams.	00 00
Bauq. fonc.	96 1/2	P	Fin cour.	16 1/2
S. du Cha. Flenu.	108 00	A	Id. différée.	24 00 A
Sclessin.	100 01	A	Id. 1835.	00 00
Société nationale.	118 00	P	Cortés à Paris.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00	P	» à Londres.	00 00
Levant de Flenu.	000	P	Coup. Cortés.	00 00
Charb. d'Ougrée.	104 00	P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	000	A	Amsterdam	00 p.
Fourn. des Venues	000 00	P	Londres ct.	0 00
St.-Léonard.	100 1/2	P	» 2 mois.	0 00
Dette active. Hol.	55 1/2	A	Paris.	

VIENNE, LE 2 AVRIL.

Métalliques, 103 13/16. — Actions de la banque, 1374 00.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.